

**DÉCISION MUNICIPALE****N° 2023 - 65****En date du 08 août 2023**

**Objet : CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ XFS – PHOTOCOPIEUR SERVICE TECHNIQUE
- LOCATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le besoin de la commune et plus particulièrement le secrétariat des services techniques, d'installer un photocopieur.

Considérant que la proposition faite par XFS, domicilié - Immeuble Seine Avenue 2-8, rue Sarah Bernhardt 92600 Asnières, SIRET 441339389 00054, pour la location d'un copieur C 8135, répond aux attentes de la mairie.

Le Maire de LUZARCHES,

DÉCIDE

Article 1 : De passer un contrat de location (n°113337) avec la société XFS, Immeuble Seine Avenue 2-8, rue Sarah Bernhardt 92600 Asnières, SIRET 441339389 00054, pour 1 copieur C 8135 installé en mairie, au secrétariat du service technique.

Article 2 : Ce contrat est passé pour une période de 21 trimestres, à compter du 1^{er} août 2023 et jusqu'au 31 octobre 2028 pour 120€ HT par mois.

Article 3 : Coût annuel 1 440,00 € HT soit 1 728,00 € TTC.

Article 4 : Les dépenses sont inscrites au budget principal de la commune au chapitre 011.



Pour Le Maire empêché
Nathalie Tessier
1^{ère} adjointe